



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2021

Présents: MM. SANCHEZ Lionel - PROCUREUR Michel - BAUMGART Sarah - ROY Olivier - FROMONT Séverine - RUGINIS Christelle - LOPEZ Anne-Marie - JOLIVET Yannick - JEANNIN Angélique - LEVÊQUE François-Xavier - DIARD BAUMANN Fanny.

Absent excusé: MARCHADIER Samuel.

Secrétaire de séance: JOLIVET Yannick

Après avoir fait l'appel individuel des membres du Conseil Municipal, M. SANCHEZ, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 H 15.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE L'UN DE SES MEMBRES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis la dernière séance M. GAUSSELAN Xavier, conseiller municipal installé le 03 février 2021, a démissionné de ses fonctions le 1^{er} octobre 2021. Le Conseil Municipal prend acte de l'établissement du nouveau tableau:

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	SANCHEZ Lionel	21/04/1967	15/03/2020	236
Premier adjoint	M	PROCUREUR Michel	03/09/1957	15/03/2020	236
Deuxième adjoint	Mme	BAUMGART Sarah	02/10/1981	15/03/2020	236
Troisième adjoint	M	ROY Olivier	04/11/1979	15/03/2020	236
Quatrième adjoint	Mme	FROMONT Séverine	22/11/1977	15/03/2020	236
Conseillère municipale	Mme	RUGINIS Christelle	24/03/1971	15/03/2020	236
Conseillère municipale	Mme	LOPEZ Anne-Marie	26/11/1971	15/03/2020	236
Conseiller municipal	M	JOLIVET Yannick	05/02/1976	15/03/2020	236
Conseillère municipale	Mme	JEANNIN Angélique	08/05/1976	15/03/2020	236
Conseiller municipal	M	MARCHADIER Samuel	25/01/1981	15/03/2020	236
Conseiller municipal	M	LEVÊQUE François-Xavier	05/08/1985	15/03/2020	236
Conseillère municipale	Mme	DIARD BAUMANN Fanny	22/03/1987	15/03/2020	236

III - APPROBATION DES MODALITÉS FINANCIÈRES ÉVALUÉES PAR LA C.L.E.C.T. (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) ET DE LA CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES COMMUNS

Le Maire expose le confort de travailler, en partenariat, avec les services communs de Dijon Métropole notamment dans l'optique des différents projets de la collectivité. Ces services seront facturés à la commune 600 euros la première année et réévalués de 1,5 % chaque année pendant quatre ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce tarif et autorise le Maire à signer la convention en cause.

IV - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE AFIN DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX D'UN PROGRAMMISTE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école maternelle notamment de son isolation et des travaux qui en résultent, le Maire propose de faire appel à un programmiste afin d'évaluer l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner l'autorisation au Maire afin de lancer un appel d'offres pour le choix d'un programmiste.

V - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

VI - APPROBATION DE LA CHARTE DE CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Après quelques modifications minimales de cette charte, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tenants et les aboutissants de celle-ci.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Achat du café «Chez Dom»: Le Maire expose le fait qu'aucun expert n'est disponible à la MICA pour réaliser une expertise des travaux nécessaires. Un contact sera pris par la MICA avec le Maire courant janvier 2022.

- Travaux de l'école maternelle: les longueurs administratives étant ce qu'elles sont, un dossier sera présenté courant janvier 2022 et les demandes de subventions seront alors lancées.

- Bulletin municipal: le comité de lecture se réunira le mardi 14 décembre 2021 pour commencer la rédaction du document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.